



# Rassembler, Fédérer, Proposer, Agir...

#### La vocation utile de l'APIC

En 2010, tandis que le gouvernement engageait une réforme réglementaire profonde de notre profession, les interlocuteurs publics regrettaient une absence de notre représentativité. Les principales enseignes du Marché se sont alors regroupées au sein de l'association APIC, créée pour promouvoir notre métier, défendre les intérêts de ses adhérents, et leur permettre d'accomplir l'exercice de leurs professions d'intermédiaires financiers dans les meilleures conditions.

Rapidement l'APIC s'est positionnée comme un interlocuteur incontournable, regroupant les acteurs majeurs, mais aussi une multitude de cabinets de toutes tailles qui font la diversité et la richesse de notre secteur.

Au fil du temps, la pertinence des propositions de l'APIC, afin d'œuvrer avec les organes de représentation du gouvernement, à la transposition des différents textes européens, aura permis à notre association d'y trouver une consécration. La période d'accélération des révisions des réglementations touchant à toutes nos activités, que nous vivons actuellement, justifie plus que jamais l'importance de l'existence de l'APIC, notamment du fait de l'agrégation de nos compétences et de la pluralité de nos modèles.

Malgré les aléas des marchés, l'impact des stratégies bancaires qui nous conduisent à vivre des cycles d'activité heurtés, l'APIC ne cesse de conforter son statut d'association leader du Courtage en France. Les défis de demain, technologiques, économiques, juridiques, professionnels, ne pourront être relevés qu'ensemble. Et notre mission pour la protection des consommateurs n'aura de légitimité que dans notre professionnalisme sans cesse démontré, notre agilité, et notre capacité d'union pour faire avancer les choses. Rejoignez-nous!

Bruno ROULEAU, Président



Rassembler et fédérer nos énergies, partager notre vision et mettre en perspective notre savoir-faire afin de protéger, conseiller et aider les professionnels de l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement.

#### QUI SOMMES-NOUS?

L'Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits (APIC) a été créée le 26 juillet 2010. Notre organisation professionnelle regroupe les acteurs les plus importants du secteur du prêt immobilier, du prêt consommation, du prêt professionnel, du regroupement de crédits et de la distribution d'assurance.

**Notre vocation** est de rassembler, fédérer et représenter les professionnels intermédiaires de la distribution bancaire qui partagent nos valeurs éthiques et déontologiques.

**Notre mission** est d'assurer l'encadrement et la sécurisation des relations avec les banques et les assurances, tout en œuvrant pour la protection des consommateurs.

#### NOS INTERLOCUTEURS

- L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), qui encadre et contrôle la profession
- L'ORIAS, organisme en charge de l'enregistrement des intermédiaires en crédits et en assurances
- Le Comité Consultatif du Secteur Financier, chargé d'étudier les questions liées aux relations entre les établissements bancaires, les entreprises et la clientèle
- Le Gouvernement et ses Ministères, notamment par le biais d'échanges permanents avec la Direction Générale du Trésor
- Les associations de consommateurs et les Organismes représentant les autres métiers de l'intermédiation en crédit et en assurance
- La Commission Européenne

### UN DIALOGUE PERMANENT ET DES ACTIONS CONCRÈTES

L'APIC fait le lien et porte la parole des intermédiaires du crédit auprès des autorités, institutions et associations, tant au niveau français que communautaire.

- Assurer la représentation des intérêts de notre profession auprès des pouvoirs publics, des autorités et de nos interlocuteurs, nationaux comme internationaux.
- Créer du lien et favoriser les échanges avec nos différents partenaires : médias, consommateurs, banques, compagnies d'assurances et organisations intermédiaires.
- Anticiper et Accompagner les évolutions réglementaires et législatives qui encadrent notre profession, tant en France que dans l'Union européenne. Participer à l'élaboration des nouveaux textes
- Informer nos adhérents sur les évolutions de notre activité, de son marché et de son influence : réglementation, actualités juridiques, tendances, pratiques professionnelles, statistiques économiques...

#### Nos commissions métiers

Des espaces d'échanges sur nos domaines de spécialité respectifs, des rencontres régulières organisées avec les acteurs concernés et nos interlocuteurs institutionnels.









Communication

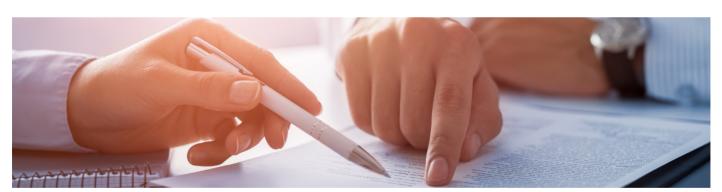


Une commission **Digital** 









### LES SERVICES PROPOSÉS PAR L'APIC ET LE SITE INTERNET

www.apicfrance.asso.fr

- > Une adhésion en ligne
- Un espace adhérent avec un large choix de services mutualisés : base documentaire réglementaire, guides des pratiques professionnelles, ...
- Un secrétariat général pour répondre aux questions des adhérents.
- Des partenariats avec des organismes proposant la formation, l'aide à la mise en conformité, une assurance responsabilité civile professionnelle, ...
- L'accès à un médiateurà la consommation proposant un service de règlement amiable des litiges entre professionnel et consommateur à un tarif préférentiel.
- Une veille sur l'actualité juridique de la profession.
- L'envoi d'une newsletter trimestrielle.
- convention nationale annuelle des manifestations thématiques partout en France.

### Siège Social

99 rue Pierre Brossolette 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

#### Secrétariat Général

36 rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris

Tél. 01 86 27 27 71 contact@apicfrance-asso.fr

## **Adhésion**

adhesion@apic france.asso.fr

http://www.apicfrance.asso.fr







